

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le vendredi 10 juillet 2026

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 1^{er} et le 10 juillet 2026 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Poursuite de l'exploitation et extension de la carrière de Balaillard et Pandu sur la commune de Sillans (38)
- Parc éolien d'Auzelon sur les communes de Saint-Victor et Saint-Angel (03)
- Cadrage préalable de la reconstruction des établissements sanitaires et médico-sociaux, sur la commune de Grésy-sur-Aix (73)
- Augmentation de la capacité de stockage d'une unité de production d'hydrogène vert inscrite dans le projet « pôle énergie » sur la commune du Cheylas (38) (2e avis)
- Extension de l'aménagement hydroélectrique existant des Encombres sur les communes de Saint-Michel de Maurienne et de Saint-Martin la Porte (73)
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vindry-sur-Turdine (69)
- Révision allégée n°5 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) d'Aurillac Agglomération (15)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Servoz (74)
- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Combloux (74)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Claudia Ferreira - Tél : 01 40 81 97 50

Mél : claudia.ferreira-da-silva@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

AVIS CONFORME DÉLIBÉRÉ

- Modification n°5 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Cluses (74)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez ici.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>